

**Délibération N° 2019-46**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 mars 2019**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 mars 2019.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 22

Dont :

Pour : 19

Ne prennent pas part au vote : 3

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.